

A photograph of three wind turbines on a forested hill at sunset. The sun is low on the horizon, casting a warm glow over the scene. The turbines are silhouetted against the bright sky. The foreground is filled with dense green trees.

# Comité de suivi n°1 Parc éolien de Les Alasses

Lundi 3 novembre 2025

# Propos introductifs

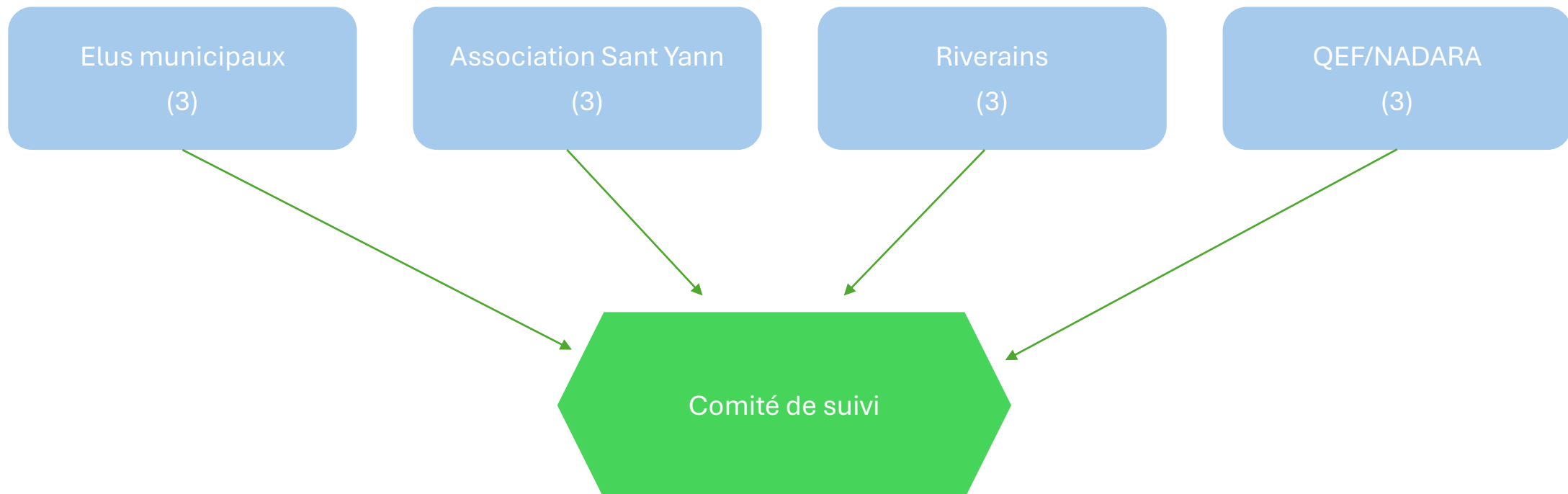
## Création du comité de suivi

Missions du comité de suivi : Être un relais d'information et un lieu d'échange pérennes entre le territoire et l'exploitant du parc éolien, tant pour l'exploitation du parc actuel que pour le projet de renouvellement.

Composition : 10 à 15 personnes : élus, riverains, représentants d'associations locales, propriétaire du parc (et son partenaire développeur)

Régularité : selon actualités du parc et du projet de renouvellement, à minima 1 à 2 fois par an.

Formalisation : Diffusion d'un compte rendu pour chacun des comités de suivi.



A photograph of three white wind turbines standing on a lush green forested hill. The sun is setting in the background, creating a warm, golden glow over the landscape. The sky is filled with soft, wispy clouds. The turbines are arranged in a line from left to right, with the largest one on the right.

# Présentation du parc actuel

The background is a solid purple color. It features several white decorative elements: a large arc on the left side, a smaller arc on the right side, and a circle on the right side that overlaps with the arc. The word 'nadara' is centered in a white, lowercase, rounded font.

# nadara

Présentation de l'entreprise

## Notre activité

Nous sommes développeur, propriétaire, et exploitant de nos centrales de production d'énergie en Europe et aux Etats-Unis.

Nous produisons et vendons de l'énergie éolienne, solaire, et biomasse, pour une capacité totale installée de 4,2 GW.

Propriétaires de 50 parcs éoliens en France pour une puissance de 534MW, 3 sont situés dans l'Aveyron.

Notre siège social français est situé à Rennes.

nadara



4.2GW+

Capacité installée



200+

Centrales EnR



1,000+

Employés



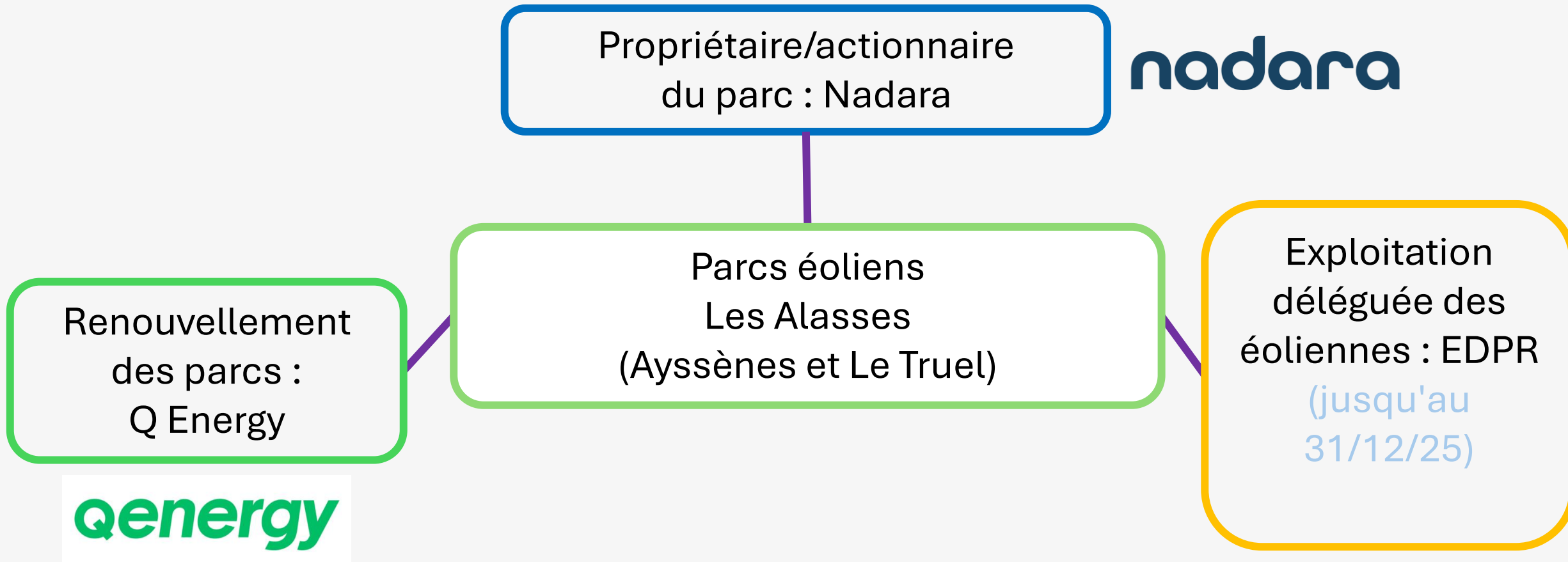
153,095,091

Tonnes CO2 évitées (2023)



**Nos agences :** Royaume-Uni: Londres, Edimbourg | Italie: Milan | Portugal: Lisbonne | Espagne : Madrid | France : Rennes | USA : New York

# Les parties prenantes

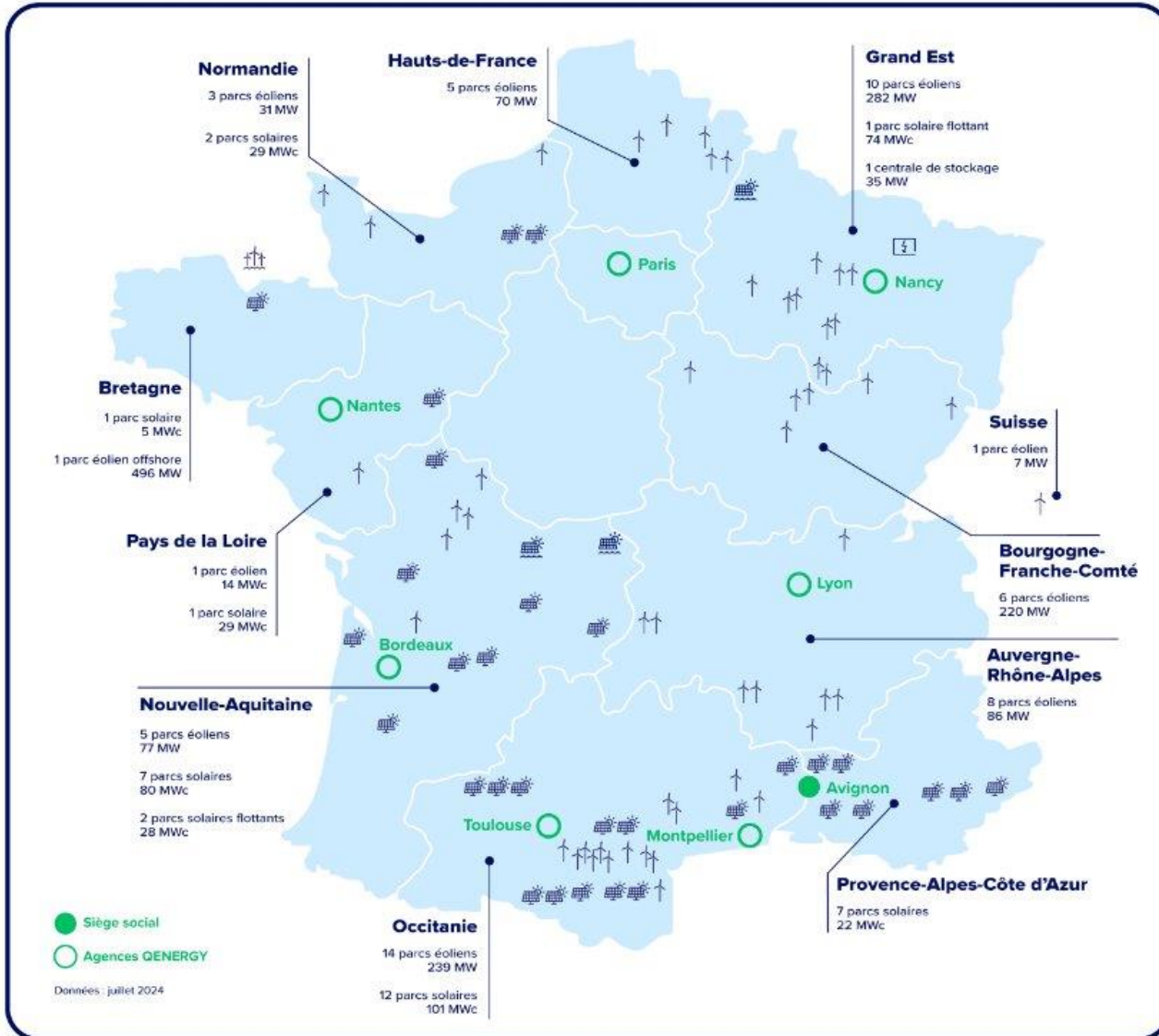


nadara

qenergy



# Q ENERGY France en quelques chiffres



Autrefois affiliés au Groupe RES, Q ENERGY France œuvre depuis **25 ans** dans le **développement**, la **construction** et l'**exploitation** de **projets éoliens** et **photovoltaïques** et dans le développement de **solutions de stockage**.

Aujourd'hui, nous faisons partie d'une nouvelle structure, Q ENERGY Solutions, filiale européenne de l'entreprise **Hanwha Solutions**.

**25 ans**  
d'expérience

**3.5 GW**  
de projets en développement

**+ 250**  
collaborateurs

**1.9 GW**  
de projets développés et/ou construits

# Le Parc éolien actuel

Mise en service : 2009

8 éoliennes Acciona V82 – 12MW – 121m en bout de pales

Production 2024 : de 25 618MWh

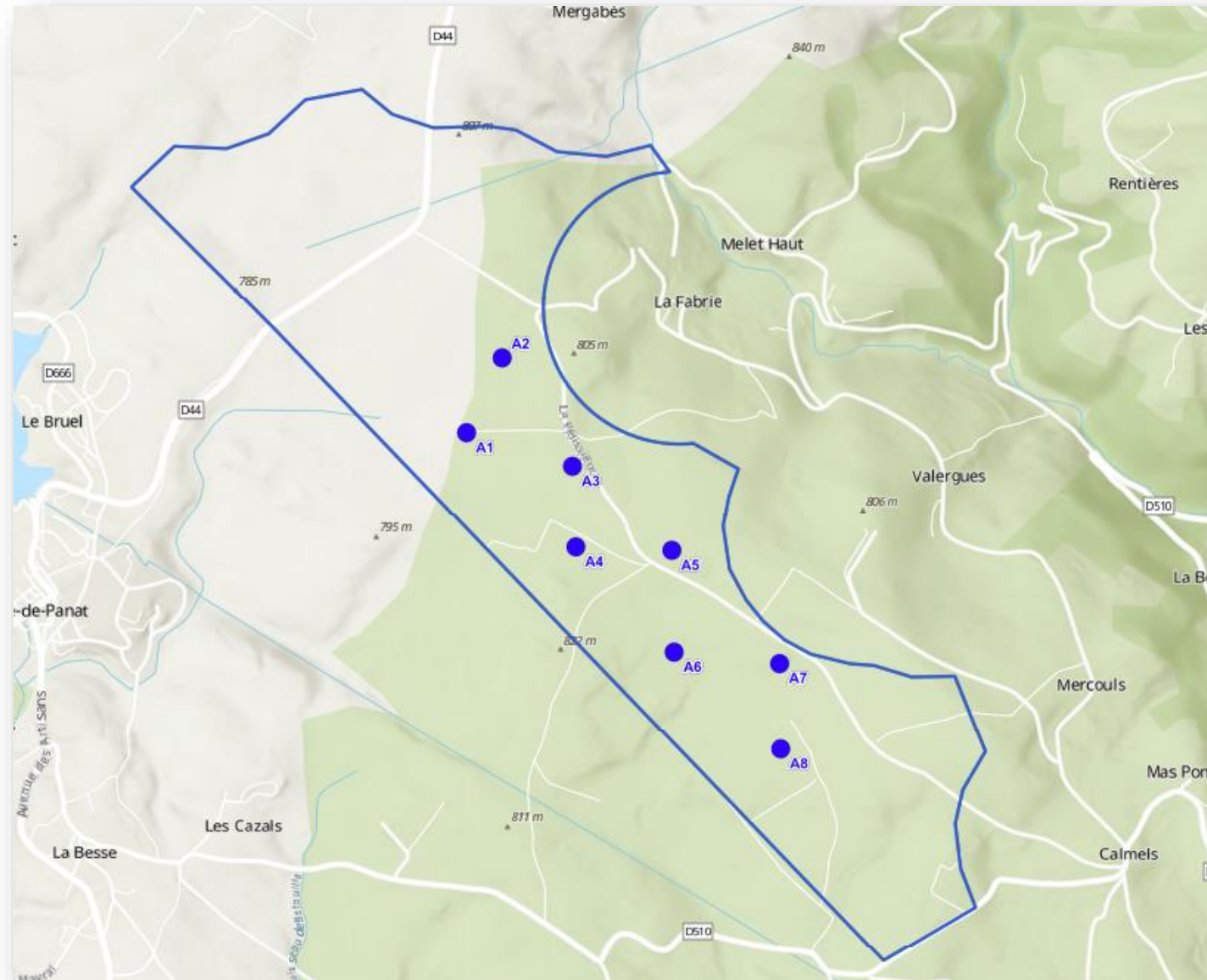
L'équivalent de la consommation de 6100 foyers

Fiscalité 2024 : 114 402€

1er janvier 2026 : exploitation assurée par Nadara, un courrier sera transmis aux élus et propriétaires fonciers.

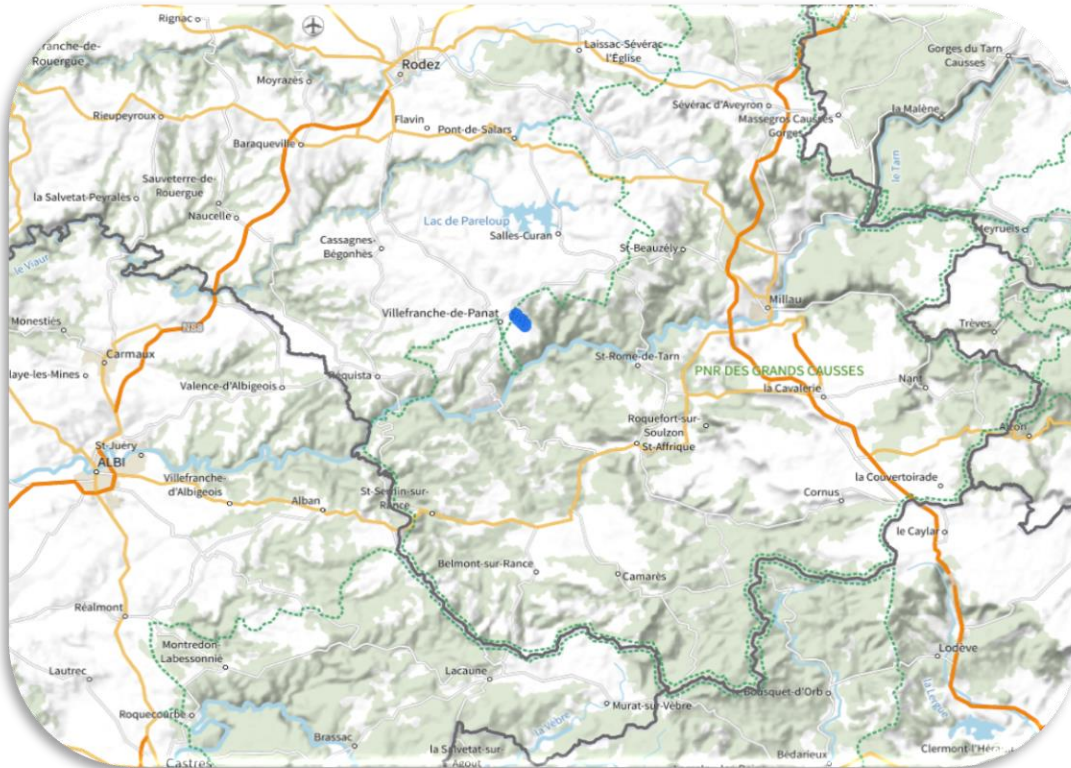


# Carte du parc



# Les Alasses

📍 Communes de Ayssènes et Le Truel  
PNR Grands Causses



## Parc existant :

- Mise en service : 2009
- 8 éoliennes Acciona V82 – 12MW – 121m en bout de pales
- Production moyenne de 27 000MWh
- L'équivalent de la consommation de 6400 foyers

## Principaux documents de planification :

### ■ SRE Midi-Pyrénées – 2016

- Zone **favorable** au développement éolien
- Sensibilité paysagère **faible**

### ■ SCoT du Sud Aveyron (En cours de révision)

- Vers un SCOT - AET 2025-2031
- Zone inscrite dans le schéma de développement des ENR

### ■ Charte 2024-2039 du PNR des Grands Causses

- Espace de nature ordinaire, enjeux écologiques modérés

### ■ PLUI de la CC de la Muse et des Raspes

- Zonage Nehr compatible avec l'éolien

A photograph of three white wind turbines standing on a lush green forested hill. The sun is setting in the background, creating a warm, golden glow and casting long shadows. The sky is filled with soft, wispy clouds. The turbines are arranged in a line from left to right, with the largest one on the right.





# Renouvellement du parc

# Renouvellement Les Alasses

	Parc actuel	Projet en renouvellement
Nb d'éoliennes	8 éoliennes	6 éoliennes
Hauteur bout de pale	121m	165m
Puissance unitaire	1,5MW	4.2 MW
Puissance totale	12MW	25.2MW



Production estimée de 60 000MWh  
L'équivalent de la consommation de + de 12.000 foyers

-  Réduction du nombre d'éolienne : -25%
-  Augmentation de la hauteur : +36%
-  Augmentation de la puissance : +110%
-  Augmentation de la production : +122%

01/2025  
lancement  
études enviro

04/2025  
études  
techniques

09/2025  
pôle ENR

12/2025  
définition  
des variantes

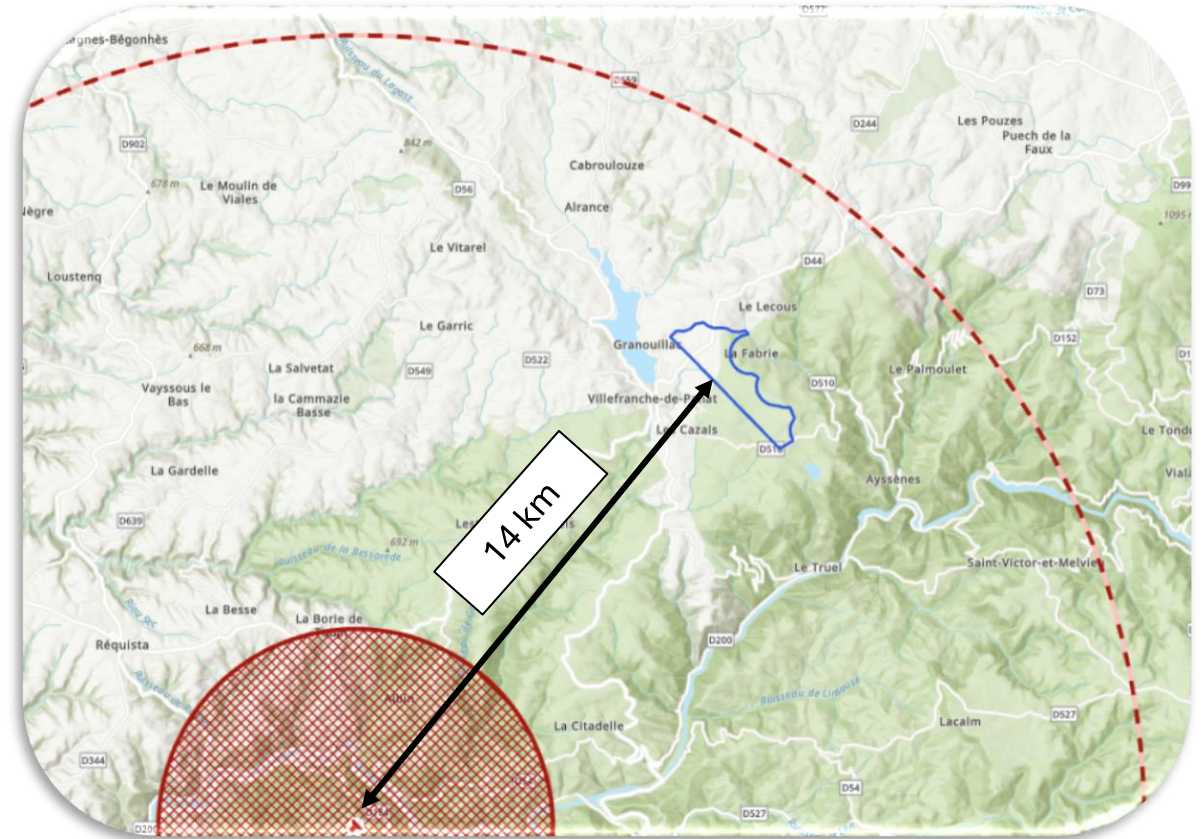
09/2026  
dépôt

# Enjeux techniques

- Le parc actuel se trouve dans la zone de coordination du radar météo France de Montclar ( Distance < Distance réglementaire de 20km) → **Risque Fort**
- Dans le cadre du projet Renouvellement les Alasses, et selon la réglementation de l'arrêté du 26 aout 2011, une étude des impacts sur les risques des perturbations du radar météorologique doit être réalisée.

## Actions à mener :

- Réalisation d'une étude des impacts sur le radar par l'expert Qinetiq
- Certificat de conformité aux critères Qinetiq sera intégré dans le dossier d'instruction



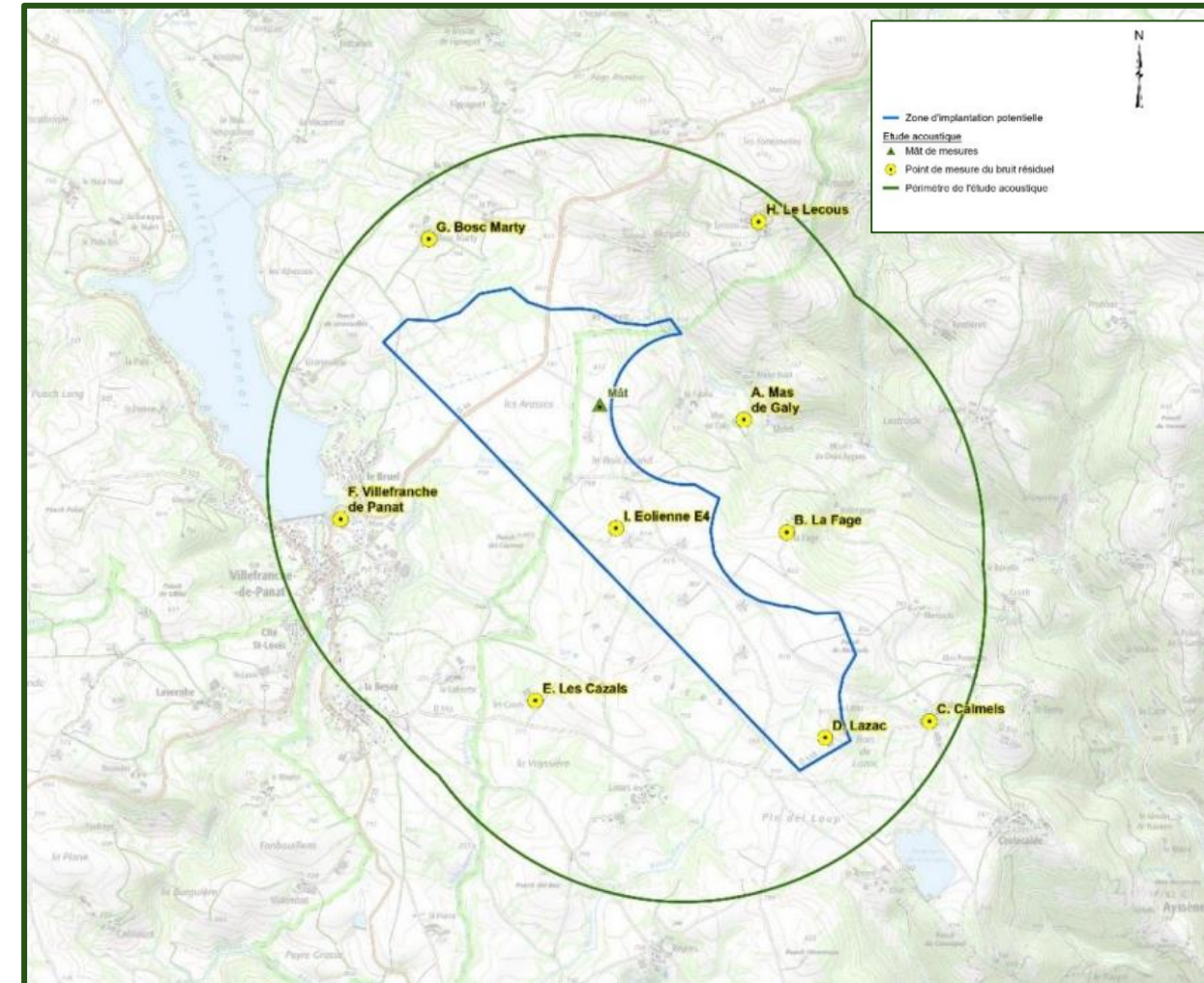
# Etude Acoustique

Nous avons réalisé une campagne acoustique du 23 avril au 03 juin 2025 (**7 semaines** de mesures) avec **8 sonomètres** installés sur les points les plus proches et représentatifs, avec 2 situations-types **de vent** (NO vs SE), avec des arrêts réguliers du parc actuel.



## Actions à mener :

- Analyse et modélisation du bruit du futur parc éolien selon le type d'éolienne retenu pour le projet.
- Mise en place des bridages afin de respecter les seuils réglementaires en cas de dépassement.
- Résultats de l'étude acoustique seront intégrés dans le dossier d'instruction.



# Les enjeux BIODIVERSITE

## Avifaune

### CONNAISSANCES ACTUELLES



**Milans royal & noir** : migration pré et post-nuptiale (mars-avril & juil.–sept.) + nicheurs potentiels.

➔ **2025** : 1 mortalité de Milan royal (*mars*) + 1 mortalité de Milan noir (*juillet*)



**Vautours fauve & moine** : colonies régionales, passages fréquents, zones d'ascendance au niveau des boisements.



**Rapaces de milieux ouverts/semi-ouverts** (*busards, buse, faucon crécerelle*) : nicheurs, chasse régulière (avr.–juil.) habitats favorables (ZNIEFF).

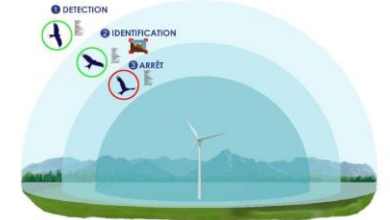


**Passereaux patrimoniaux** : Bosquets/Bocages

### MESURES PRINCIPALES ENVISAGEES

#### MISE EN PLACE D'UN SDA (Système de détection de l'avifaune) :

- Espèces cibles : *Vautour fauve, Vautour moine, Milan royal, Milan noir.*
- Paramétrage “sensible” avec IA & reconnaissance d’espèces.
- Tests et réglages réguliers.



#### RÉDUCTION DES FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ

Surveillance & sensibilisation aux pratiques agricoles attractives (zones en eau, dépôts organiques).

#### SUIVIS CIBLES

- Suivi comportemental Milans royal/Milan noir (reproduction + migration)
- Suivi de mortalité renforcé (Mars-Avril & Sep-Nov)

#### ACCOMPAGNEMENT/COMPENSATION

- Mise en jachère de surfaces cultivées
- Plantation / restauration de haies.

# Les enjeux BIODIVERSITE

## Chiroptères

### CONNAISSANCES ACTUELLES

#### Espèces de lisières



**Pipistrelle commune** (*quasi menacée*, ↓) : gîte proche ZIP + zone de chasse

**Pipistrelle de Khul** : activité marquée août–septembre + gîte probable proche ZIP

**Sérotine commune** : gîte probable proche ZIP

**Murin sp.** : gîte probable proche ZIP + batif

#### Espèces de haut vol



**Grande noctule** : sites de mise bas à Vézins-du-Lévezou

**Noctule de Leisler** (*migratrice, prioritaire PNA, quasi menacée*, ↓) : gîtes probables proche ZIP

→ Depuis mise en place du plan de bridage (*AP 06/2021*==> *15/03/2022*) : **1 mortalité** → Pipistrelle commune (2022)

→ **Aucune en 2025**

→ Aucune mortalité de Noctules

### MESURES PRINCIPALES ENVISAGEES

**BRIDAGE CHIROPTERE → APC-01/06/2021** (*mis en place le 15/03/2022*)

Maintien du bridage existant (mars–novembre) ✓ **jugé efficace**

➤ 95 % de l'activité protégée (données 2022)

#### CONSERVATION ET AMÉLIORATION DES HABITATS

- Maintien et replantation de haies et arbres favorables
- Préservation boisements de feuillus
- Garde au sol minimale
- **Point d'attention sur gîtes anthropiques** : 2 bâtiments sur la ZIP potentiellement occupés (pipistrelles, rhinolophes)

#### SUIVIS CIBLES

- **Suivi mortalité renforcé** 🖐️ **Mars–avril & sept.–nov.** (2 passages/sem.)
- **Suivi activité chiro** 🖐️ **Mi-mars → mi-novembre** (période de bridage)
- Inventaire des gîtes et haies sur 2 km autour du parc

# Les enjeux BIODIVERSITE

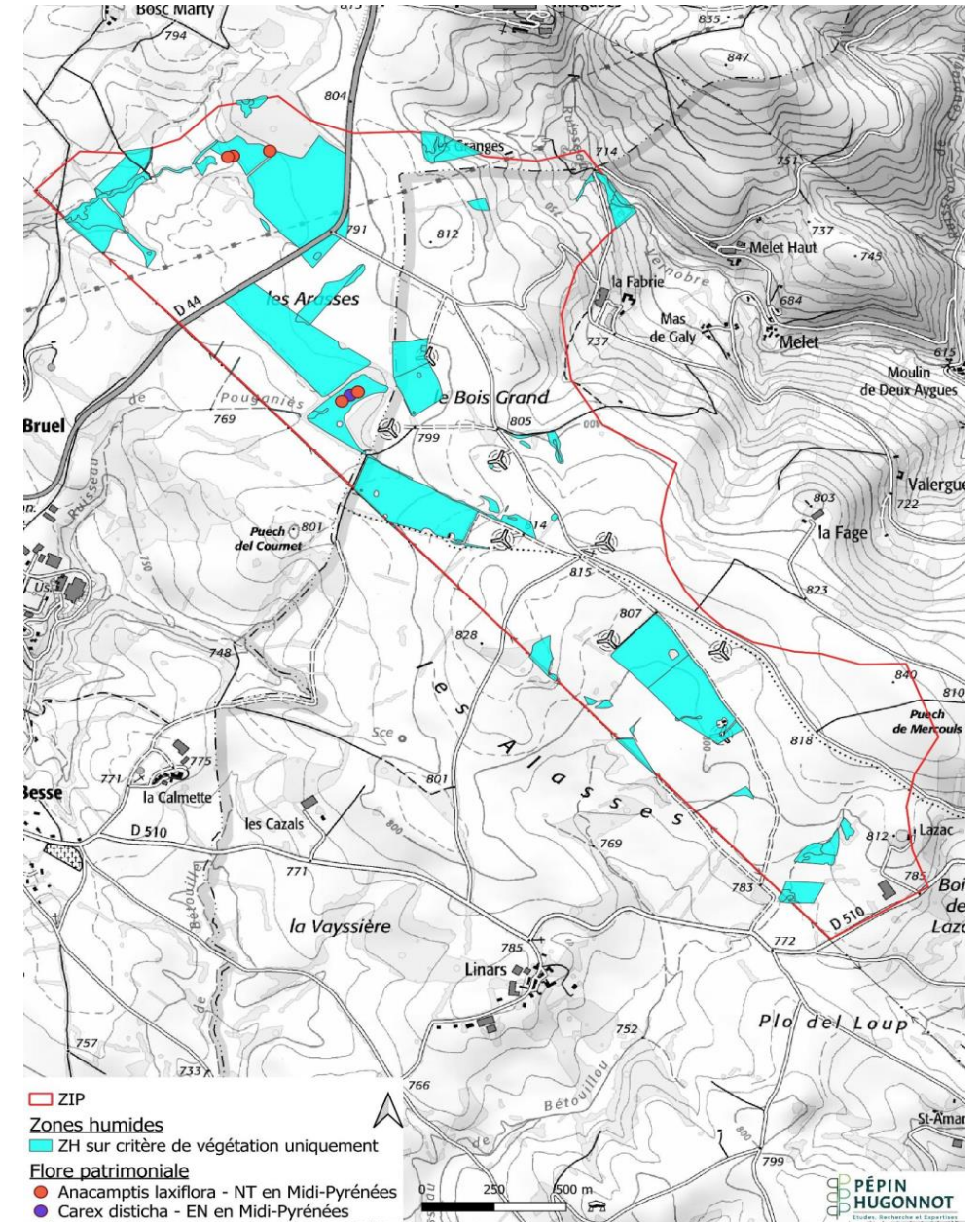
## Habitats naturels & Petite faune

### FAUNE TERRESTRE

- **Haies et lisières** : → corridor écologique + refuge pour *reptiles, mammifères, invertébrés*
- **Prairies** : invertébrés floricoles (*lépidoptères, coléoptères, orthoptères*)
- **⚠ Fossés** : reproduction possible pour *odonates et amphibiens*
- **Boisements** : hivernage potentiel (*reptiles & amphibiens*)

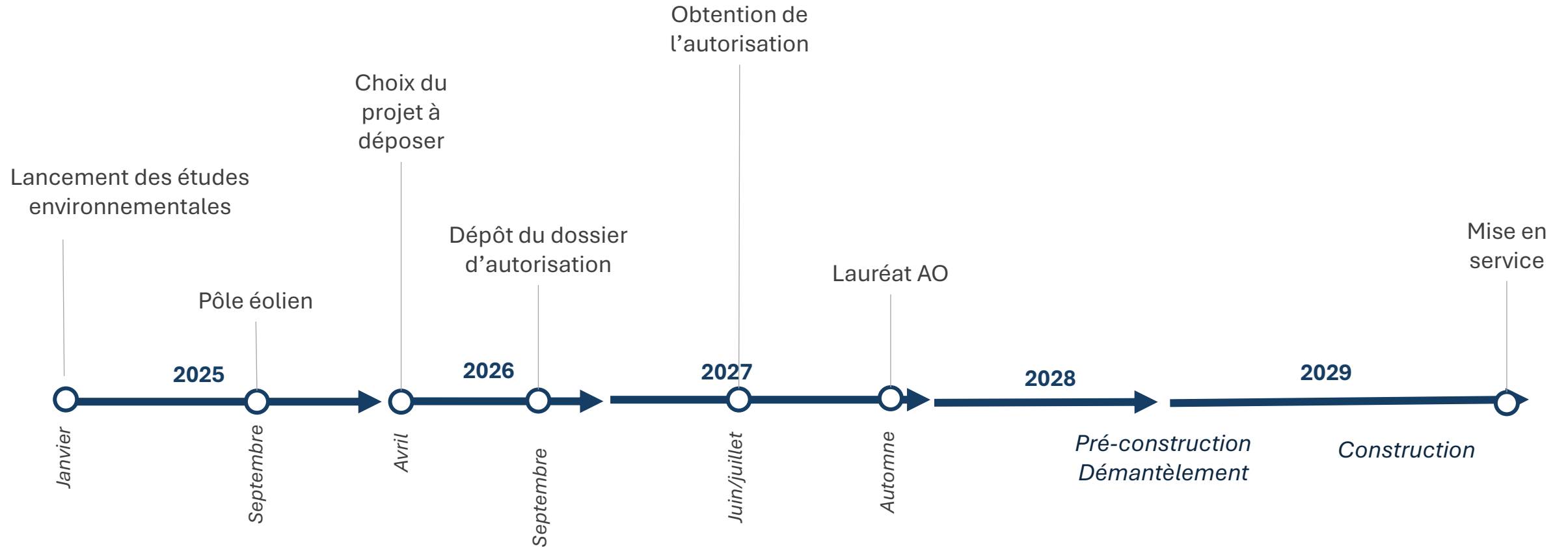
### FLORE & HABITATS NATURELS

- **⚠ Enjeu Flore** : **modéré** => 2 espèces patrimoniales
- **⚠ Enjeux Zones humides** : **Fort** => habitats d'intérêt communautaire, sensibles aux modifications hydrologiques



Source : Etude naturaliste, Le Truel , 2023

# Planning prévisionnel



A landscape photograph showing three white wind turbines on a hill covered in dense green forest. The sun is setting in the background, creating a warm orange and yellow glow across the sky and casting long shadows. The turbines are positioned in a line from left to right, with the largest one on the right. The background features rolling hills and mountains under a cloudy sky.

# Démantèlement d'un parc

# Qu'est-ce que le démantèlement d'une éolienne ?

On a très longtemps entendu par « **démantèlement** » d'un parc éolien l'action liée au **démontage des équipements** et à la **restitution du terrain d'implantation** à son usage initial ou à un autre usage approuvé sans plus de précision sur les modalités de remise en état.

Depuis **l'AMPG du 20 juin 2020** cette définition s'est précisée et le démantèlement d'un parc éolien comprend désormais nécessairement les points suivants :



Le démantèlement des **installations de production d'électricité**, des **postes de livraison** ainsi que les **câbles** dans un **rayon de 10 mètres** autour des aérogénérateurs et des postes de livraison.



**L'excavation de la totalité des fondations** jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux.

Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation.



La remise en état du site avec le **décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès** sur une **profondeur de 40 centimètres** et le **remplacement par des terres** de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.



# Rappel sur les normes en matière de démantèlement

**Selon l'article 28 de l'arrêté du 26 août 2011, la déconstruction d'un parc éolien intègre nécessairement :**

- Le démantèlement des **éoliennes**, des **postes de livraison** ainsi que des **câbles électriques** dans un **rayon de 10m** autour des éoliennes et des postes de livraison.
- **L'excavation** de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux.
- La **remise en état du site** avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur minimale de 40cm, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est implanté l'éolienne souhaite conserver ces infrastructures en l'état pour son usage personnel.
- Les fondations, aires de grutage et chemins d'accès excavés sont **remplacés par des terres présentant des caractéristiques comparables** aux terres en place à proximité de l'installation

**Depuis le 22 juin 2020, une réglementation relative au recyclage et à la revalorisation des déchets est également définie dans l'arrêté du 26 août 2011, selon les normes suivantes :**

- Au minimum **90 % de la masse totale** des éoliennes doit être recyclée ou réutilisée (fondations incluses).
- Au minimum **35 % de la masse des rotors** (nacelle et pales) doit être recyclée ou réutilisée



Le financement du démantèlement est assuré par le propriétaire du parc éolien. La commune d'implantation, les propriétaires fonciers ou exploitants agricole ne sont donc jamais tenus de financer le démontage d'un parc éolien implanté sur leur terrain

# Le devenir des composants

## Exemple de notre repowering de Souleilla



### Les fondations

- Les fondations ont **intégralement** été **démantelées**
- **100%** de l'acier extrait a été revendu pour **traitement** et **réutilisation**
- **26%** du béton extrait ont été utilisés dans les **nouvelles fondations**
- Les **74%** restants ont été vendus à une entreprise de bâtiment locale pour **réutilisation à proximité du site**



### Les éoliennes

- Les meilleurs composants ont été revendus comme **pièces détachées**
- Les **parties métalliques** (mât, nacelle....) ont été **recyclées**
- Une partie des extrémités des pales ont été données à un artiste local pour réalisation **d'œuvres d'art**
- Les sections de pales restantes ont été **vendues** pour création de **mobilier** (tables, chaises, luminaires....)

# 99,4%

de la masse totale du parc a été recyclée ou réutilisée

### Le réseau électrique

- **55%** du réseau électrique a été **retiré** et **recyclé**
- Seuls les câbles situés sous les pistes ont été laissés car le retrait engendrerait un **bilan environnemental négatif**
- Un **engagement supérieur** aux exigences légales a été respecté puisque 1.9km ont été retirés contre 0.3km imposés par la réglementation (10m autour des éoliennes)

Vidéo :  
Démantèlement du parc éolien de Souleilla



[Lien vidéo](#)

A photograph of three white wind turbines on a hill covered in green vegetation. The sun is setting in the background, creating a warm, golden glow over a range of mountains. The sky is filled with soft, wispy clouds.

# Mesures d'accompagnement et concertation

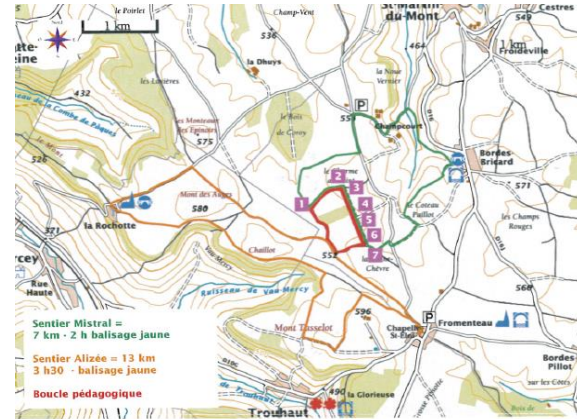
# Mesures compensatoires et d'accompagnement

Les mesures « compensatoires » ou ERC (*Eviter, Réduire et Compenser*) s'inscrivent dans le cadre de l'étude d'impact, et visent à supprimer, réduire, et si possible compenser les conséquences ou incidences négatives d'un projet sur l'environnement. Une mesure compensatoire est forcément liée à un impact du projet et **ne peut être définie au préalable**.

Elles sont à distinguer des **mesures d'accompagnement**, qui visent elles à **favoriser l'insertion des parcs éoliens dans le territoire** de la collectivité et à permettre une meilleure acceptabilité. Ces mesures seront discutées avec le comité de suivi **en cohérence avec les besoins du territoire et l'économie du projet**.

A titre d'exemple, pour certains projets nous avons mis en œuvre les **mesures suivantes** :

- Réhabilitations de chemins touristiques,
- Dispositifs d'éclairage de bâtiments historiques,
- Enfouissement de réseaux en covisibilité avec le parc
- Une bourse aux arbres,



Circuit VTT et sponsoring à Saint-Seine-l'Abbaye (21)



Forêt pédagogique à Marsanne (26)



Aménagement touristique à Saint-Seine l'Abbaye (21)

# Notre soutien au territoire dans le cadre de l'exploitation du parc (hors dossier de renouvellement)

## Déjà mis en place :

**Appel à projet :** En 2024, accompagnement des communes sur l'éclairage public LED (7000€ au total)

**Programme d'aide à la formation :** accompagner financièrement les personnes issues de la commune qui se forment dans les domaines de l'énergie durable et du développement durable

**Fonds de partenariat associatif:** réunion le lundi 3 novembre pour mettre en place ce dispositif (6000€/an pour les 2 communes jusqu'au démantèlement du parc)



# Nos propositions de mesures d'accompagnement du prochain parc à intégrer au dossier

**Financement participatif ?** : permet aux habitants de co-financer le projet et de bénéficier de taux d'intérêts avantageux.

**Financement d'actions associatives ?** : accompagner les initiatives du territoire par voie de convention avec une ou des associations.

**Rénovation énergétique ?** : mise en place d'un dispositif d'accompagnement de lutte contre la précarité énergétique.

**Réduction sur la facture d'électricité ?** : possibilité de réduire la facture des riverains via un fournisseur d'électricité dédié (Energie d'ici)

**Bourse aux arbres ?** : don d'arbres pour les habitants

Autres propositions formulées par le comité de suivi ?

# Prochain comité de suivi étapes

- Nouveaux participants : des propositions ?
- Date : à définir (à partir d'avril 2026)
- Ordre du jour :
  - Avancement du projet et des études
  - Présentation acoustique ?
  - Discussion sur les mesures d'accompagnement à retenir pour le dossier
  - Focus sur une thématique particulière ? Etudes environnementales ? Acoustique ? Paysage ? Exploitation ?



**Océane FAURE – Q ENERGY**  
Cheffe de Projets Eoliens  
06.48.51.83.94  
Oceane.faure@qenergy.eu

**Florent BOISNAULT - NADARA**  
Chef de Projets  
Florent.Boisnault@nadara.com

**Laura MERY- NADARA**  
Chargé des Relations Territoires  
Laura.mery@nadara.com